Ministère de l'Éducation

Rapport annuel 1984-1985

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le ministère de l'Éducation

Cette édition a été produite
par la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 2e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-09269-8
ISSN 0228-5785

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère de l'Éducation pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1985.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation,

François Gendron

Québec, juin 1985

Table des matières

Première partie
Renseignements généraux

— Rôle du ministère de l'Éducation 9

— Les priorités d'action en 1985-1986 11

— Le personnel de direction 15

— L'effectif du Ministère 17

Deuxième partie
Bilan administratif

L'enseignement

— L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire public 19
- Le réseau des commissions scolaires 19
- Le programme de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire public 19

— L'enseignement privé 22
- Le réseau de l'enseignement privé 22
- Les services offerts 22

— L'éducation populaire 23
- La formation socioculturelle, la coordination et le développement dans les régions et la formation à distance 24

L'administration et les services 25

— L'administration de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire public au ministère de l'Éducation 25
- Direction générale des réseaux 25
- Direction générale du développement pédagogique 26
- Direction générale des ressources matérielles et financières 26
- Direction de l'éducation des adultes 27
- Direction de la planification sectorielle et des systèmes 27

— L'administration des relations du travail au ministère de l'Éducation 27
- Objectifs 27
- Direction générale des ressources humaines 28
- Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'Éducation 28

— L'administration des services interréseaux 29
- Direction générale de l'éducation des adultes 29
- Direction générale de l'enseignement privé 29
- Direction générale des moyens d'enseignement 30

— La planification 30
- Objectifs 30
- Direction de la recherche 31
- Direction des études économiques et démographiques 31
- Direction des politiques et des plans 32
- Bureau de la coordination à la condition féminine 32

— L'administration interne et les services informatiques aux réseaux 32
- Objectifs 32
- Direction des ressources humaines 33
- Direction de la gestion financière et des ressources matérielles 33
- Direction des communications 33
- Direction des ressources informationnelles 34
- Direction des services informatiques aux réseaux 34

— La Direction du Ministère 34

— Le Conseil supérieur de l'éducation 34

Annexe 41

Les lois et les règlements de l'Éducation 41

L'éducation au Québec

Ce document présente une description des structures de travail, de l'effectif, des ressources financières et des réalisations du ministère de l'Éducation pour l'année 1984-1985.

La première partie présente le rôle du ministère de l'Éducation et ses priorités d'action pour 1985-1986. Elle fournit également des renseignements sur la structure et sur le personnel de direction du Ministère.

La seconde partie est consacrée à la présentation des principales réalisations et orientations des réseaux d'enseignement: l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire public, l'enseignement privé et l'éducation populaire. On y retrouve aussi une présentation des objectifs, des réalisations de 1984-1985 et des orientations pour 1985-1986 des unités administratives ou des secteurs regroupés selon les catégories suivantes: l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, l'administration des ressources humaines des commissions scolaires, les services interréseaux, la planification, l'administration interne et la Direction du Ministère.

L'annexe présente les lois de l'Éducation, de même que les règlements adoptés du 1er avril 1984 au 31 mars 1985.

Pour tout renseignement supplémentaire sur les activités du ministère de l'Éducation, on peut s'adresser au:

Centre de renseignements
Direction des communications
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
Québec
G1R 5A5
Tél.: (418) 643-7095

Première partie
Renseignements généraux

Rôle du ministère de l'Éducation

Comme responsable de la bonne marche de l'ensemble de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, le ministre assume des pouvoirs dont l'exercice est essentiel à la cohérence de l'action de l'ensemble des partenaires de cet ordre d'enseignement. Il est aussi celui qui doit s'assurer que les valeurs transmises par l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire soient en concordance avec les aspirations de la population du Québec. On peut déduire de ces deux fonctions essentielles du ministre de l'Éducation que le rôle du Ministère est de proclamer les finalités et les objectifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, d'assurer leur développement, de reconnaître et de diffuser les innovations de ses partenaires, de coordonner l'ensemble des activités des agents d'éducation et d'évaluer. Le Ministère exerce ce rôle dans les quatre domaines suivants: la pédagogie, les ressources humaines, les ressources matérielles et financières, et l'information.

Sur le plan pédagogique, le Ministère a la responsabilité de définir la nature et le cadre général d'organisation des services éducatifs à offrir aux diverses populations scolaires. Il approuve les programmes d'enseignement. Il établit la liste des instruments pédagogiques, des matières à option et des spécialités professionnelles ainsi que les critères d'attribution d'une équivalence des études. Il décerne les diplômes d'études.

En matière de gestion des ressources humaines, le Ministère détermine les conditions générales de travail dans les réseaux d'enseignement ainsi que les normes relatives à la classification et à la qualification. Il fixe les grandes lignes de la politique de formation et de perfectionnement des enseignants de même que les règles d'évaluation des divers personnels. De concert avec ses partenaires, le Ministère négocie également, avec les centrales syndicales les conditions du travail des enseignants, du personnel non enseignant et du personnel de soutien.

En matière de gestion des ressources matérielles et financières, le Ministère établit annuellement les règles d'attribution des ressources financières accordées par l'Assemblée nationale. Ces règles peuvent aussi porter sur la gestion financière des établissements scolaires, le système d'information financière et la vérification des états financiers. Le Ministère autorise les projets d'immobilisation des organismes scolaires de même que les plans et devis de construction et de transformation importante.

Le Ministère reconnaît l'existence d'une autre ressource — l'information — qu'il est nécessaire de gérer au même titre que les trois précédentes. Le caractère stratégique des données — matière première de l'information — rend nécessaire la prise de mesures relatives à l'acquisition, au traitement, à la disposition et à la sécurité des données. Ces mesures visent à assurer la disponibilité, au bon moment, d'informations de qualité nécessaires à la prise de décisions.

Les priorités d'action du ministère de l'Éducation en 1985-1986

En 1985-1986, le ministère de l'Éducation concentrera ses efforts sur la mise en oeuvre de diverses politiques, l'implantation de mesures de soutien à diverses catégories de personnes et l'application de la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public.

Les politiques

Le Ministère accordera une importance particulière à la politique de la formation générale, à celle de la formation professionnelle, au projet d'éducation permanente et à la micro-informatique dans le système scolaire.

Dans le domaine de la formation générale, la révision et l'élaboration des programmes de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire ont été réalisées selon l'échéancier établi dans la très grande majorité des cas.

L'application des nouveaux programmes d'enseignement respecte également, jusqu'à maintenant, le calendrier établi. Toutefois, au primaire, l'implantation d'un premier bloc de programmes marquera un temps d'arrêt, ce qui aura pour effet d'entraîner un délai dans l'application obligatoire des autres programmes.

Le Ministère poursuivra les activités de soutien, d'animation et de perfectionnement des enseignants et des enseignantes en maintenant au niveau actuel les ressources consenties aux directions régionales et aux commissions scolaires.

Le plan quinquennal d'évaluation des programmes d'études est maintenu et des ressources y sont affectées.

Le Ministère a reporté l'enseignement professionnel à la fin du secondaire. Cette décision entraîne la disparition du professionnel court. Dès septembre 1985, les commissions scolaires sont invitées à implanter « les cheminements particuliers de formation de base », c'est-à-dire une pédagogie plus soucieuse des rythmes et des styles d'apprentissage des élèves. En outre, des expériences d'insertion sociale et professionnelle seront proposées aux élèves de 16 à 18 ans qui n'ont pas encore obtenu le diplôme d'études secondaires. Ces expériences pourraient se faire par la voie de l'alternance entre l'école et le marché du travail, ce qui suppose un assouplissement des règles scolaires, la reconnaissance des acquis expérientiels et la concertation avec l'entreprise.

Cette restructuration affectera temporairement les enseignants de l'enseignement professionnel et entraînera, pour une période transitoire, des mouvements de personnel qui se traduiront par des départs volontaires, des congés de perfectionnement ou de recyclage, des mises en disponibilité, etc. Le Ministère mettra tout en oeuvre pour que l'économie du système coïncide avec la satisfaction des personnes touchées.

Pour favoriser la mobilité des élèves à l'intérieur d'une famille de spécialités, l'école dispensera une formation professionnelle de base et laissera à l'entreprise ou aux services de formation continue le soin de compléter par une formation plus pointue. De plus, le Ministère désire promouvoir la dimension régionale des apprentissages professionnels en laissant à chaque commission scolaire une marge de manoeuvre lui permettant d'adapter ses programmes professionnels aux besoins locaux ou régionaux.

Enfin, l'entreprise de la révision et de l'élaboration des programmes professionnels mobilisera de nombreuses ressources tant du monde du travail que de celui de l'éducation. Le Ministère prévoit passer de 269 programmes à moins d'une centaine d'ici 1988-1989.

Diverses mesures feront suite à la politique de l'éducation des adultes. La Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public ouvre officiellement l'école aux adultes. Les règles budgétaires prévoient que les subventions aux commissions scolaires pour la formation de base s'adressent aussi bien aux adultes qu'aux jeunes.

Des crédits supplémentaires sont alloués à l'implantation des différentes mesures: alphabétisation, reconnaissance des acquis expérientiels, cours de perfectionnement aux travailleurs des métiers en perte de vitesse. Le Ministère désire diversifier les types de formation disponibles en accordant des subventions aux organismes volontaires d'éducation populaire dont le nombre a presque doublé en 1984-1985, et en poursuivant l'implantation des services régionaux d'accueil et de référence avec la coopération des commissions scolaires, des cégeps, des commissions de formation professionnelle, des universités, des organismes volontaires d'éducation populaire, et dans certains cas, des COFI et des groupements de femmes.

Le plan quinquennal de développement de la micro-informatique entre, en 1985-1986, dans sa troisième année. Le Ministère poursuivra l'implantation du programme d'introduction à la science de l'informatique qui sera suivi par 45 000 élèves du secondaire. Le Ministère s'occupera activement de la formation et du perfectionnement des personnes par la tenue de sessions ponctuelles de formation et l'organisation de stages en entreprise, et accélérera la production de la série télévisée OCTO-PUCE II.

De plus, le Ministère accélérera aussi le développement et l'achat de logiciels et de didacticiels. Il est prévu d'acquérir les derniers micro-ordinateurs du contrat de 9 000 appareils passé avec COMTERM.

Enfin, le Ministère entend appuyer les projets de recherche, d'expérimentation et d'innovation pédagogique émanant des commissions scolaires en plus d'accorder une grande importance aux travaux du centre de recherche en applications pédagogiques. Le mécanisme d'évaluation continue et intégrée du plan quinquennal continuera de fonctionner jusqu'à la fin du plan.

Les mesures de soutien

Le Ministère a identifié plusieurs domaines où des efforts particuliers doivent être soutenus et renouvelés: les enfants des milieux économiquement faibles, les élèves des communautés culturelles, les élèves doués et talentueux, la condition féminine, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, la formation et le perfectionnement des enseignants.

Le Ministère diffusera sous peu le rapport d'un comité, créé en 1984, qui était chargé de réviser la politique sur les interventions éducatives en milieux économiquement faibles. Le plan d'action envisagé repose sur l'émergence de projets locaux nécessitant la coopération de tous les agents concernés. Le Ministère accordera l'aide technique nécessaire et financera les projets en se basant sur une carte révisée des milieux économiquement faibles. La nouvelle carte utilise le recensement de 1981 au lieu de celui de 1971 et permet d'attribuer un indice à l'école et non plus seulement à la commission scolaire.

Le Ministère a rendu public, en février dernier, le rapport d'un comité chargé de faire une analyse des services éducatifs offerts aux élèves des différentes communautés culturelles. Une première analyse des recommandations laisse entrevoir la possibilité de donner suite dès cette année à une dizaine d'entre elles. En 1985-1986, le Ministère pourra faire de même pour une vingtaine d'autres et procédera à une analyse plus poussée pour déterminer le rythme et les modalités d'application de la dernière moitié des recommandations.

Le Ministère publiera bientôt un document d'orientation qui précisera sa position à l'égard des élèves doués et talentueux, qui peuvent aussi profiter d'un type de pédagogie individualisée: cheminement particulier de la formation de base, envisagé d'abord pour les élèves inscrits à l'enseignement professionnel court. Le Ministère encouragera l'exploitation des ressources éducatives de l'école et de la communauté, soutiendra les innovations pédagogiques réalisées dans ce cadre et diffusera les rapports d'expérience en provenance des différents milieux.

Le Ministère, avec la collaboration de trois partenaires, a publié récemment une brochure et une vidéo intitulées *Explorons de nouveaux espaces* qui visent à inciter les filles à diversifier leurs choix d'orientation. Dans le cadre de la décennie des femmes, le Ministère a adopté un plan triennal d'activités qui, en 1985-1986, prévoit la recherche et la production de nouveaux instruments pédagogiques, la tenue de sessions de perfectionnement des personnels scolaires, l'établissement d'une liste de femmes travaillant dans des secteurs de pointe et pouvant rencontrer les élèves, un dossier biographique d'une vingtaine de ces femmes, un guide de planification de conférences à l'usage des enseignants et des conseillers d'orientation, ainsi qu'un didacticiel à l'intention des élèves du second cycle du primaire. Le Ministère contribuera ainsi à l'amélioration de la condition féminine.

Dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en 1985-1986, la troisième année du plan, les mesures entreprises, qui portaient sur l'amélioration des services d'orientation et d'information, la prévention de l'abandon scolaire, le retour à l'école des décrocheurs, le développement de l'enseignement professionnel et le perfectionnement des intervenants, seront poursuivies en tenant compte des résultats de l'évaluation en cours. De plus, le Ministère poursuivra sa collaboration au programme *Jeunes volontaires* du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et aux programmes *Travaux communautaires, Stâges en milieu de travail* et *Rattrapage scolaire* du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Les résultats de la consultation menée en 1984 sur un document d'orientation relatif à la formation et au perfectionnement des enseignants sont consolidés. Un comité réunissant des représentants du ministère de l'Éducation et de celui de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie s'apprête à en tirer des conclusions et à proposer des aménagements.

L'implantation de la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public

Pour respecter la date d'entrée en vigueur du 1er juillet 1986 de la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public, il reste à franchir les diverses étapes de transition et à adopter les règlements nécessaires.

Trois règlements feront l'objet de consultations vers la mi-juin. Il s'agit des projets de règlement sur le régime pédagogique, sur la gestion des ressources matérielles des commissions scolaires et sur la consultation des parents préalable à une demande de reconnaissance ou de retrait de reconnaissance confessionnelle d'une école.

Les caractéristiques de la période de mise en oeuvre

L'application des politiques et des plans doit tenir compte d'un certain nombre de traits déterminés par la Loi 3 et par la nouvelle organisation du Ministère. Ces caractéristiques sont la responsabilisation des milieux, la concertation des partenaires ainsi que la recherche de la qualité et de l'efficacité à l'aide de l'évaluation.

Personnel de direction du ministère de l'Éducation au 31 mars 1985

— Cabinet du ministre

Ministre
François Gendron

Directeur de cabinet
François Lamarre

— Bureau du sous-ministre

Sous-ministre
Thomas J. Boudreau

Sous-ministre associé pour la foi catholique
Michel Stein

Sous-ministre associée pour la foi protestante
Ann Schlutz

Sous-ministres adjoints
André Beaudoin
Jean-Claude Cadieux
Jean-Guy Gagnon
André Rousseau
Robert Trempe

Secrétaire général du Ministère
Guy Dion

— Direction de l'enseignement catholique

Directeur
Vacant

— Direction de l'enseignement protestant

Directeur
Vacant

— Direction de la vérification interne

Directeur
Jean-Marie Verreault

— Coordination des relations extérieures et de la coopération

Coordonnateur
Roger Haéberlé

— Coordination des activités en milieu amérindien et inuit

Coordonnateur
Valère Gagnon

L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire

— *Sous-ministre adjoint responsable*
André Rousseau

Adjoint
Michel Nadon

— Direction générale du développement pédagogique

Directeur général
Norman Ryan

— Direction générale des ressources matérielles et financières

Directeur général
Henri Tardif (par intérim)

— Direction générale des réseaux

Directeur général
André Matte

— Direction de l'éducation des adultes

Directeur
André Gosselin

— Direction de la planification sectorielle et des systèmes

Directeur
Bernard Thibault

Les relations du travail

— *Sous-ministre responsable*
Jean-Guy Gagnon

— Direction générale des ressources humaines

Directeur général
Michel Bergeron

Les services interréseaux

— *Sous-ministre adjoint responsable*
André Beaudoin

— Direction générale de l'éducation des adultes

Directeur général
Léonce Beaupré

— Direction générale de l'enseignement privé

Directeur général
Denis Olivier

— Direction générale des moyens d'enseignement

Directeur général
Vacant

La planification

— *Sous-ministre adjoint responsable*
Jean-Claude Cadieux

Adjoint
Michel Taquet

— Direction des politiques et des plans

Directeur
Jacques Lamarche

— Direction des études économiques et démographiques

Directeur
Jacques Babin (par intérim)

— Direction de la recherche

Directeur
Jacques Babin

— Coordination à la condition féminine

Coordonnatrice
Diane Gagnon

L'administration

— *Sous-ministre adjoint responsable*
Robert Trempe

Adjoint
Réjean Chevalier

— Direction des ressources humaines

Directeur
Maurice Busque

— Direction de la gestion financière et des ressources matérielles

Directeur
Gilles Taillon (par intérim)

— Direction des communications

Directeur
Bernard Dagenais

— Direction des ressources informationnelles

Directeur
André Gariépy

— Direction des services informatiques aux réseaux

Directeur
Michel Venne

Effectif du Ministère par secteur

	1984-1985	1985-1986*
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	649	635
Relations du travail	99	94
Services interréseaux	185	154
Planification	108	109
Administration interne et Services informatiques aux réseaux	560	549
Direction du Ministère	86	83
Conseil supérieur de l'éducation	33	32
Total	**1 720**	**1 656****

* Prévisions.

** La décision gouvernementale de transférer la responsabilité de l'enseignement supérieur au nouveau ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie amène le partage des ressources des unités qui rendent des services communs à l'enseignement supérieur, à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire. Ce partage se fera dans les meilleurs délais.

Deuxième partie
Bilan administratif

L'enseignement

L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire public

Le réseau des commissions scolaires

Le réseau des commissions scolaires comprend en 1984-1985, 246 organismes dispensant des services à 1 061 191 élèves reconnus pour fins de subvention en équivalent temps plein. Ces 246 organismes se divisent en 211 pour catholiques, 31 pour protestants et 4 multiconfessionnels. On dénombre 155 commissions scolaires responsables de l'enseignement primaire, 45 responsables de l'enseignement secondaire et 46 dispensant l'enseignement primaire et secondaire.

Notons que 79 commissions scolaires sont dotées d'un centre d'éducation des adultes, ce qui leur permet d'offrir des services à environ 250 000 adultes.

Pour répondre aux besoins des 1 061 191 élèves, les commissions scolaires maintiennent 2 607 écoles dans 3 202 bâtiments, soit une taille moyenne de 410 élèves par école et de 334 élèves par bâtiment.

Répartition des effectifs scolaires

	1984-1985	1985-1986*
Éducation préscolaire**	97 692	97 538
Enseignement primaire	534 840	543 944
Enseignement secondaire	428 659	414 535
Total	**1 061 191**	**1 056 017**

* Prévisions.

** Y compris les enfants de 4 ans inscrits à la maternelle.

Personnel

	1984-1985
Personnel enseignant	62 060
Direction des écoles	3 740
Cadres et gérants	2 199
Personnel professionnel	3 344
Personnel de soutien	17 734
Total	**89 077**

Budget (en milliers de dollars)

	1984-1985	1985-1986*
Fonctionnement	3 331 251,6	3 709 011,4
Investissements	15 000,0	24 884,2
Service de la dette	298 784,4	377 086,7
Adultes	65 764,0	66 686,1
Ajustements**	67 705,5	22 372,5
Total	**3 778 505,5**	**4 200 040,9**

* Prévisions.

** Ajustements dus au transfert au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

Le programme de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire public

Objectif

Le programme de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire public vise à rendre accessibles aux élèves les services de formation et d'éveil, les services d'enseignement, les services personnels et les services complémentaires, tout en fournissant aux commissions scolaires les ressources nécessaires à leur fonctionnement.

Principales réalisations en 1984-1985

L'année 1984-1985 a été marquée par l'adoption de la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public, l'acquisition par les commissions scolaires d'un nombre important de micro-ordinateurs MAX-20E, le retour à l'école d'environ 9 000 jeunes qui avaient abandonné leurs études, et la poursuite de l'implantation des régimes pédagogiques et des nouveaux programmes d'études.

Dans le domaine de l'éducation des adultes, les activités de formation générale et socioculturelle ont connu une augmentation importante en raison notamment des mesures gouvernementales de rattrapage scolaire et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les activités de formation socio-économique ont subi une légère diminution due à un déplacement des élèves vers le collégial à cause de

la priorité accordée aux secteurs de pointe. Les commissions scolaires ont bénéficié des retombées du programme de la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles qui a permis à plusieurs d'entre elles de compléter l'infrastructure (bâtiments et équipements) nécessaires pour la formation dans les secteurs de pointe.

Principales orientations pour 1985-1986

L'année 1985-1986 sera marquée par l'application de plusieurs dispositions de la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public: création des commissions scolaires linguistiques, élections scolaires, mise en place des conseils provisoires, négociation de différents protocoles relatifs au personnel, aux équipements, aux passifs et aux actifs.

Les commissions scolaires compléteront l'acquisition des 9 000 MAX-20E et dépenseront 8 millions $ pour la robotique dans les ateliers.

Une plus grande souplesse sera laissée aux commissions scolaires pour l'application de la politique de l'enseignement professionnel et des régimes pédagogiques.

Les commissions scolaires devront de plus en plus se préoccuper de l'évaluation des résultats. La reconnaissance des acquis tant pour les jeunes que pour les adultes demeure un problème d'actualité.

L'année 1985-1986 verra la création d'une société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires et la modification des règles de financement de l'éducation des adultes puisque le ministère de l'Éducation subventionnera les adultes inscrits en formation générale, alors que le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu subventionnera la majeure partie de la formation professionnelle.

Gestion des ressources humaines

Principales réalisations en 1984-1985

Les commissions scolaires ont géré leurs ressources humaines en tenant compte des conventions collectives et de la politique administrative et salariale des cadres. Le personnel enseignant a bénéficié d'une entente prévoyant un moratoire sur la tâche d'enseignement. Les pourparlers relatifs aux protocoles d'intégration des personnels reliés à la restructuration scolaire se sont terminés par un accord avec les personnels de soutien, professionnel et enseignant. L'application de mesures spéciales de résorption aux diverses catégories de personnel a permis de réduire les effectifs en surplus.

Principales orientations pour 1985-1986

En 1985-1986, l'essentiel des efforts portera sur le renouvellement des conventions collectives qui viennent à échéance le 31 décembre et sur les modifications à apporter aux règlements régissant les conditions de travail des cadres pour le 1er juillet. Les personnels de soutien, professionnel, cadres et gérants bénéficieront d'un moratoire sur la mise en disponibilité et le non-réengagement des effectifs permanents. Le Ministère mettra en application un troisième plan d'action pour intensifier l'utilisation et la relocalisation des effectifs en disponiblité.

Évolution du cadre pédagogique

Principales réalisations en 1984-1985

Au primaire, tous les nouveaux programmes ainsi que les guides pédagogiques sont disponibles dans leur version officielle, sauf dans trois disciplines. L'implantation des programmes déjà parus se réalise à un rythme normal. La sensibilisation des élèves au langage de l'informatique se poursuit. La grande majorité des programmes sont traduits et publiés en langue anglaise.

Au secondaire, les programmes de formation générale ont été révisés, sauf pour les sciences et quelques programmes optionnels. L'implantation des nouveaux programmes a débuté avec la première année en 1981-1982 pour se poursuivre progressivement jusqu'à la cinquième année en 1987, sauf pour les mathématiques, les sciences et l'anglais, langue seconde où l'implantation sera terminée en 1988 et en 1989. La plupart des programmes disponibles en français sont traduits en langue anglaise. Certaines modifications ont été apportées au calendrier d'application obligatoire des nouveaux programmes en langue anglaise.

Principales orientations pour 1985-1986

Au primaire, des guides pour le programme de formation personnelle et sociale seront prêts en 1985-1986 de même que le programme d'activités manuelles. Un guide pédagogique sur le langage de l'informatique sera élaboré. L'évaluation de programmes portera en 1985-1986 sur le programme d'éducation physique.

Au secondaire, on terminera la préparation des programmes optionnels. Les programmes de biologie générale et de géologie seront implantés. L'évaluation de programmes portera sur l'écologie, le français (1er cycle) et l'éducation à la vie économique.

Les diverses associations nationales représentant les parents, les commissions scolaires et le personnel seront consultées sur les projets de règlements suivants: le régime pédagogique, la gestion des biens immobiliers et la consultation des parents préalable à une demande de reconnaissance de l'école comme catholique ou protestante. Ces consultations découlent de la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public.

Interventions éducatives particulières

Principales réalisations en 1984-1985

Afin de tenir compte de situations particulières et de favoriser le développement de certaines activités découlant de priorités gouvernementales ou ministérielles, les commissions scolaires peuvent bénéficier d'allocations supplémentaires qui viennent s'ajouter aux allocations de base.

Au chapitre de ces interventions, signalons plus particulièrement:

— le développement de l'éducation chrétienne dans les écoles catholiques et protestantes;

— l'organisation de services supplémentaires pour certains élèves en difficulté, pour les enfants des milieux économiquement faibles, pour l'accueil et la francisation des non-francophones;

— l'accroissement de l'accès à l'éducation par l'aide à l'hébergement et le paiement des frais de scolarité lorsque la commission scolaire ne dispense pas elle-même les services;

— les services de garde en milieu scolaire;

— l'insertion sociale et professionnelle des jeunes;

— l'implantation de la micro-informatique à des fins pédagogiques.

Principales orientations pour 1985-1986

Ces interventions particulières seront maintenues en 1985-1986. Deux nouvelles mesures s'ajouteront:

— l'implantation de la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public;

— l'hébergement des jeunes handicapés.

Gestion des ressources matérielles

Principales réalisations en 1984-1985

Les autorisations accordées aux commissions scolaires en matière d'immobilisations l'ont été conformément à un plan triennal de déboursés plutôt qu'à un plan d'engagement. Ce plan se compose de trois grandes catégories: les parachèvements, les initiatives nouvelles et le plan de relance. Ces déboursés ont atteint 231 millions de dollars.

La politique d'aliénation des biens immeubles excédentaires a pour but de permettre aux commissions scolaires d'aliéner leurs immeubles excédentaires. Au cours des trois premiers mois de 1984-1985, 27 ventes d'immeubles ont été autorisées, dont 14 pour une valeur maximale de 1,00 $ et 13 pour un montant négocié de 3 169 459 $.

L'application du Régime d'indemnisation pour dommages directs aux biens des commissions scolaires révèle que 5 sinistres ont été enregistrés, dont 4 mineurs et 1 majeur, pour des pertes matérielles estimées respectivement à 45 000 $ et 3 000 000 $.

Principales orientations en 1985-1986

En 1985-1986, les immobilisations seront une continuité des nouvelles orientations lancées en 1984-1985. Le plan se composera de deux grandes catégories: les parachèvements et les initiatives nouvelles. Les déboursés devraient atteindre 244,3 millions de dollars.

La Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public précise que, jusqu'au 30 juin 1986, les commissions scolaires existantes ne peuvent déclarer un immeuble excédentaire sans l'autorisation du conseil provisoire ou du conseil des commissaires de la nouvelle commission scolaire à laquelle cet immeuble est transféré.

Gestion des ressources financières

Principales réalisations en 1984-1985

Le mode de financement des dépenses de fonctionnement des commissions scolaires est demeuré inchangé en 1984-1985. Le régime budgétaire en vigueur depuis 1980-1981 permet de financer adéquatement le coût de fonctionnement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire public. Le recours, par voie de référendum, à la taxation au-delà des plafonds prévus par la loi est demeuré exceptionnel.

On constate cependant une augmentation importante du montant non subventionné des dépenses, qui est passé de 137,7 millions de $ en 1979-1980 à 243,2 millions de $ en 1983-1984.

Les surplus accumulés des commissions scolaires, qui avaient atteint 143,4 millions de $ au 30 juin 1983, s'établissaient à 95,2 millions de $ au 30 juin 1984. La décision de plusieurs commissions scolaires d'accroître les immobilisations financières à même leurs revenus pour un montant de 44,1 millions de $ a constitué une des raisons majeures de cette réduction des surplus accumulés.

Le financement des dépenses en immobilisations des commissions scolaires est assuré par l'émission d'obligations garanties par le gouvernement et par des subventions d'investissements.

Il est prévu qu'en 1984-1985, 197 commissions scolaires auront émis des obligations pour une valeur totale de 606,4 millions de $. Le solde de la dette à long terme des commissions scolaires s'établira à 2 023,7 millions de $ au 30 juin 1985.

Principales orientations pour 1985-1986

1985-1986 étant la dernière année avant l'implantation d'un régime budgétaire et financier révisé, le mode de financement des dépenses de fonctionnement demeurera le même qu'en 1984-1985. Toutefois, des changements seront apportés aux règles budgétaires de 1985-1986. Par ailleurs, le Ministère complétera, en 1985-1986, le réexamen du mode d'allocation. Ceci débouchera sur l'application, à compter de 1986-1987, d'un nouveau régime budgétaire et financier.

Le mode de financement des dépenses en immobilisations demeurera inchangé en 1985-1986. On prévoit un volume d'emprunt par obligations de 365,0 millions de $. En conséquences, il est estimé que le coût du service de la dette pour 1985-1986 sera de 380,0 millions de $. Le solde de la dette au 30 juin 1986 serait d'environ 2 079,0 millions de $.

Micro-informatique à des fins pédagogiques

Principales réalisations en 1984-1985

La proposition de développer la micro-informatique à des fins pédagogiques a fait l'objet d'une révision, suite à la consultation des organismes d'enseignement en juillet 1983. Une version consolidée doit être rendue publique prochainement. En 1984-1985, la mise en oeuvre des principales mesures prévues dans ce plan de développement a été assurée grâce à des ressources additionnelles de 3,5 millions de $ pour le fonctionnement et de 22,2 millions de $ pour l'acquisition d'équipements informatiques.

Principales orientations pour 1985-1986

En 1985-1986, le Ministère prévoit des ressources additionnelles de 3,1 millions de $ pour les mesures de fonctionnement et de 22,4 millions de $ en immobilisations.

L'enseignement privé

Le réseau de l'enseignement privé

Le réseau des établissements d'enseignement privé se compose de trois types d'établissements groupés selon les enseignements qui y sont donnés, soit l'enseignement général, l'enseignement professionnel et l'enseignement de culture personnelle. Pour fins de subventions, on attribue à ces établissements l'un des statuts suivants: établissements déclarés d'intérêt public (DIP); établissements reconnus pour fins de subventions (RFS) et établissements sous permis.

Seuls les établissements DIP et RFS peuvent recevoir des subventions gouvernementales, lesquelles visent les effectifs scolaires de tous les ordres d'enseignement, de la maternelle au collégial, incluant l'enfance en difficulté et l'éducation des adultes. Les subventions par élève varient en fonction du statut des établissements pour une population scolaire donnée.

Au cours de l'année 1984-1985, le réseau des établissements subventionnés comprend 197 établissements desservant 96 583 élèves.

Effectif de l'enseignement privé subventionné

	1984-1985	1985-1986*
Éducation préscolaire	714	725
Primaire	10 291	10 446
Secondaire	65 850	66 838
Collégial	18 480	18 757
Collégial adultes	932	730
Enfance en difficulté	316	341
Total	**96 583**	**97 837**

* Prévisions.

Budget (en milliers de dollars)

	1984-1985	1985-1986*
Enseignement primaire et secondaire	195 585,3	212 930,8
Enseignement collégial	64 181,8	67 467,5
Total	**259 767,1**	**280 398,3**

* Prévisions.

Les services offerts

Les établissements privés dispensent l'éducation préscolaire ainsi que l'enseignement primaire, secondaire et collégial. La grande majorité des établissements subventionnés dispensent l'enseignement général, mais certains dispensent l'enseignement professionnel. D'autres établissements, non

subventionnés, dispensent soit l'enseignement général, soit l'enseignement professionnel, soit des cours de culture personnelle.

Les établissements d'enseignement général et ceux d'enseignement professionnel doivent suivre le programme officiel du Ministère, recruter des professeurs brevetés, présenter leurs élèves aux examens officiels, disposer d'équipements comparables à ceux du secteur public et organiser d'une façon appropriée les services aux élèves. Ils sont soumis au régime pédagogique en vigueur dans les écoles publiques et doivent, en outre, déposer un cautionnement en vue de garantir le respect de leurs obligations envers les élèves.

Les écoles de culture personnelle dispensent tous les autres types d'enseignement. Il s'agit habituellement d'organismes à but lucratif qui, pour obtenir un permis, doivent offrir un programme suffisamment structuré, employer des professeurs ayant une compétence reconnue dans la matière enseignée, posséder un certificat de sécurité et d'hygiène pour les locaux utilisés, faire approuver leur publicité et leur formule de contrat et, enfin, déposer un cautionnement en vue de garantir le respect de leurs obligations envers les élèves. La délivrance d'un permis à ces écoles signifie moins l'agrément du Ministère qu'une forme de protection pour le consommateur.

Principales réalisations en 1984-1985

• ***Gestion des ressources matérielles***

Les politiques gouvernementales en matière de gestion de l'énergie et d'achat au Québec se sont poursuivies en 1984-1985 et paraissent *installées à demeure*.

• ***Gestion des ressources financières***

En 1984-1985, les subventions ont augmenté de 4,1 % en moyenne. L'augmentation a été de 1,9 % au primaire, de 5,2 % au secondaire et de 2,0 % au collégial. Ces variations ont rigoureusement correspondu à celles intervenues au public.

• ***Ajustements au mode de financement***

En 1984-1985, le versement des subventions s'est effectué en neuf tranches, les six premières d'après les données provisoires et les trois dernières d'après les données définitives.

• ***Ajustements au formulaire de la valeur locative***

Le formulaire de calcul de la valeur locative permet, en 1984-1985, d'introduire les composantes admissibles aux programmes d'initiation à la technologie et d'économie familiale.

Principales orientations pour 1985-1986

• ***Gestion des ressources matérielles***

La saine gestion des ressources matérielles constitue un impératif de toute première nécessité du fait que les établissements privés ne reçoivent pas de subventions particulières pour les immobilisations. Les échanges entre les institutions se poursuivront en 1985-1986 et on favorisera la circulation des informations sur le sujet.

• ***Gestion des ressources financières***

Les variations prévues pour 1985-1986 correspondraient aux augmentations suivantes: 5,5 % pour l'éducation préscolaire et le primaire, 4,6 % pour l'enseignement secondaire et 5,8 % pour le collégial.

• ***Ajustement au mode de financement***

En 1985-1986, les montants de base provisoires comprennent un ajustement non renouvelable pour tenir compte de la révision des montants de base 1984-1985.

• ***Ajustements au formulaire de la valeur locative***

La valeur locative institutionnelle sera indexée pour la première fois en 1985-1986.

• ***Développement de la micro-informatique***

En 1985-1986, chacun des trois volets du plan de développement de la micro-informatique à des fins pédagogiques se réflétera dans les subventions: le perfectionnement des enseignants et le développement de logiciels auront leur répercussion dans le calcul du montant de base, et l'acquisition d'équipements sera prise en considération dans le calcul de la valeur locative.

L'éducation populaire

Le programme d'éducation populaire regroupe trois champs d'activités: la formation socioculturelle, la coordination et le développement dans les régions, et la formation à distance.

Budget (en milliers de dollars)

	1984-1985	1985-1986*
Aide aux organismes	7 881,8	12 340,7

* Prévisions.

La formation socioculturelle

Dans le cadre de la politique de subventions du ministère de l'Éducation, la formation socioculturelle est assurée par 961 organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) et par 14 syndicats.

Le programme d'aide aux OVEP vise à subventionner la conduite d'activités de formation qui ont pour effet de promouvoir le développement des individus et des collectivités ainsi que la participation plus active des citoyens à l'évolution et à l'amélioration de la société.

À la suite d'une augmentation substantielle des budgets en 1984-1985, l'ouverture du programme à de nouveaux organismes a permis d'accorder la priorité à ceux qui réalisent des activités de formation auprès des analphabètes et des personnes handicapées, en même temps que de subventionner de nombreux autres organismes.

Une tournée de consultation nationale dans 12 régions a permis à plus de 400 organismes de se prononcer sur la régionalisation du programme.

En 1985-1986, la priorité sera encore accordée aux personnes analphabètes et aux personnes handicapées. De plus, on préparera la régionalisation du programme qui s'appliquera en 1986-1987.

L'aide aux syndicats a pour but d'assurer une assistance financière aux programmes de formation élaborés par les organismes syndicaux.

En 1984-1985, le Ministère a vérifié la conformité des activités de formation avec les orientations et les critères du programme et a accordé à chaque syndicat 1,00 $ par membre.

Le programme est maintenu pour 1985-1986. Le Ministère analysera les demandes de nouveaux syndicats.

La coordination et le développement dans les régions

La coordination et le développement dans les régions se réalisent par la mise en place de services régionaux d'accueil et de référence (SRAR) et de mécanismes de coordination et de concertation entre différents établissements, différents ordres d'enseignement et différents ministères. Les universités, les cégeps, les commissions scolaires et les OVEP mettent en commun, sur une base régionale, certaines ressources dans le but de faciliter l'orientation de la clientèle adulte: reconnaissance des acquis, information professionnelle et identification des ressources éducatives de la région.

En 1984-1985, toutes les régions ont amorcé les travaux pour la création des SRAR, mais à un rythme variable. La majorité des régions ont fait ou sont en voie d'effectuer une analyse de la situation. De plus, elles établissent un plan d'intervention qui précise les objectifs du SRAR, sa constitution, les mandats, les personnes visées et les modalités de fonctionnement. Le Ministère a soutenu financièrement et techniquement les projets de représentation régionale des régions de l'Estrie et de l'Abitibi-Témiscamingue, treize collèges, pour les aider à jouer leur rôle de coordination dans le dossier de la formation en gestion pour les PME et la réalisation de dix projets de concertation centrés sur la formation comme aide au développement régional.

En 1985-1986, tous les services d'accueil et de référence seront mis en place et offriront divers services à la population. On procédera à la formation d'un organisme (coopérative ou autre) permettant d'offrir des services unifiés et efficaces d'accueil et de référence. Le Ministère aidera les projets de représentation, de coordination et de concertation régionales, préparera un plan d'action pour encourager les établissements d'enseignement à devenir des partenaires des projets de développement local et régional et tiendra compte, par des mesures concrètes, de l'importance que la politique de l'éducation des adultes accorde à la formation comme aide au développement régional.

La formation à distance

La formation à distance comporte la préparation de nouveaux cours par correspondance et la création d'une société de formation à distance.

En 1984-1985, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, la Fédération des cégeps et la Fédération des commissions scolaires ont poursuivi des travaux pour la création d'une société de formation à distance. En outre, le Ministère à préparé vingt nouveaux cours par correspondance.

En 1985-1986, on procédera à la mise sur pied de la société de formation à distance lorsque l'Assemblée nationale aura adopté une loi à cet effet.

L'administration et les services

L'administration de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire public au ministère de l'Éducation

Compte tenu de l'importance des réseaux et des ressources investies, la coordination des actions du Ministère confiées au personnel des directions régionales est assurée par cinq unités administratives centrales:

- la Direction générale des réseaux;
- la Direction générale du développement pédagogique;
- la Direction générale des ressources matérielles et financières;
- la Direction de l'éducation des adultes;
- la Direction de la planification sectorielle et des systèmes.

Ces unités administratives sont placées sous l'autorité d'un sous-ministre adjoint.

Budget (en milliers de dollars)

	1984-1985	1985-1986*
Direction générale des réseaux	15 163,7	14 764,3
Direction générale du développement pédagogique	8 637,3	8 235,6
Direction générale des ressources matérielles et financières	3 451,7	3 204,5
Direction de l'éducation des adultes	1 141,1	1 141,1
Direction de la planification sectorielle et des systèmes	1 065,7	1 032,5
Total	**29 459,5**	**28 378,0**

* Prévisions.

Effectifs

	1984-1985	1985-1986*
Direction générale des réseaux	361	359
Direction générale du développement pédagogique	137	131
Direction générale des ressources matérielles et financières	95	89
Direction de l'éducation des adultes	30	30
Direction de la planification sectorielle et des systèmes	26	26
Total	**649**	**635**

* Prévisions.

Direction générale des réseaux

• Objectifs

La Direction générale des réseaux a comme premier objectif d'assurer l'implantation dans les commissions scolaires des politiques et règlements régissant l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire. Elle voit aussi au maintien des communications appropriées entre le Ministère, les commissions scolaires et la population des différentes régions. Enfin, elle soutient la coordination des activités de développement régional.

• Principales réalisations en 1984-1985

En plus d'assumer son mandat régulier, la Direction générale des réseaux a préparé et dispensé l'information relative à la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public. Elle a joué un rôle important dans quelques dossiers majeurs: insertion sociale et professionnelle des jeunes, formation professionnelle des jeunes, services complémentaires aux élèves et mise en oeuvre de la politique de l'éducation des adultes. Enfin, la Direction générale des réseaux a assuré la répartition des allocations supplémentaires consacrées aux interventions éducatives particulières.

• Principales orientations pour 1985-1986

En plus de poursuivre son rôle d'information, de rétro-information, d'évaluation, de gestion et de

contrôle des différents programmes, la Direction générale des réseaux assurera la coordination et l'implantation des dossiers suivants: Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public, politique de l'éducation des adultes, politique de la formation professionnelle et nouveaux programmes d'études. Dans le domaine des interventions éducatives particulières, les allocations budgétaires prévues devraient permettre le maintien des interventions réalisées l'an dernier, auxquelles s'ajouteront deux mesures: l'hébergement des personnes handicapées et l'implantation de la nouvelle loi.

Direction générale du développement pédagogique

• Objectifs

La Direction générale du développement pédagogique assure l'élaboration des politiques et des règlements concernant l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire pour les jeunes. Cette direction est donc chargée de l'élaboration des programmes d'études, des divers instruments d'évaluation et du matériel didactique qui servent à soutenir l'enseignement. Elle veille aussi à dégager les orientations relatives aux services complémentaires aux élèves. Enfin, la Direction du développement pédagogique répond aux besoins de formation et de perfectionnement des personnels scolaires et s'occupe de la sanction des études secondaires.

• Principales réalisations en 1984-1985

Les dossiers prioritaires de la Direction générale du développement pédagogique ont été la révision d'un certain nombre de programmes de formation professionnelle et la préparation du plan d'action pour l'implantation de la politique de formation professionnelle, l'élaboration des programmes de sciences du secondaire et de certains programmes optionnels (sciences humaines, etc.), le développement du dossier de la micro-informatique, notamment en ce qui a trait au perfectionnement des personnels et à l'expérimentation d'activités pédagogiques en milieu scolaire, le développement du nouveau système de sanction des études secondaires (SESAME), l'élaboration d'un nouveau régime pédagogique tenant compte des dispositions de la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public, la rédaction d'une politique des services complémentaires, la poursuite de diverses activités de perfectionnement, notamment en français et anglais, langues secondes et en insertion sociale et professionnelle des jeunes.

• Principales orientations pour 1985-1986

Durant la prochaine année, la Direction mettra l'accent sur l'implantation de la politique des services complémentaires, l'évaluation de programmes d'études de formation générale, l'élaboration de programmes de formation professionnelle, les activités de perfectionnement des personnels scolaires reliées à l'évaluation pédagogique, à la formation professionnelle, aux cheminements particuliers de formation de base et à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, la mise en oeuvre des plans d'organisation de services à l'intention des jeunes en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et la poursuite du programme d'aide à la production de manuels scolaires. Elle réalisera certaines expériences dans le domaine des cheminements particuliers de formation de base et dans celui de la douance.

Direction générale des ressources matérielles et financières

• Objectifs

Cette direction a comme objectif général de fournir au réseau d'enseignement primaire et secondaire les ressources matérielles et financières nécessaires, compte tenu des disponibilités financières et des objectifs généraux du Ministère dans ce domaine. Elle élabore des politiques et des règlements concernant l'allocation des ressources matérielles et financières dans le réseau primaire et secondaire. Elle soutient enfin les directions régionales dans l'application des règlements concernant l'allocation et l'administration des ressources matérielles et financières.

• Principales réalisations en 1984-1985

En 1984-1985, la Direction générale des ressources matérielles et financières a poursuivi les travaux de mise en oeuvre de certains systèmes informatisés reliés à la gestion financière. La programmation 1984-1985 du plan triennal d'équipements a permis au ministre de l'Éducation d'autoriser l'ajout de 138 locaux de classes et de 15 gymnases dans le cadre de 26 projets acceptés. Un effort particulier a été réalisé pour accroître l'équité de l'allocation des ressources aux commissions scolaires et pour réaliser l'insertion du secteur de l'éducation des adultes dans les règles budgétaires des commissions scolaires. Enfin différents travaux ont été amorcés dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public.

• Principales orientations pour 1985-1986

En 1985-1986, la Direction générale des ressources matérielles et financières poursuivra des

travaux de révision des règles d'attribution des ressources financières pour l'éducation préscolaire, pour l'enseignement primaire et secondaire et pour l'éducation des adultes. Les règles relatives à la gestion financière des commissions scolaires, au système d'information financière et à la vérification des états financiers seront aussi réexaminées. Le développement d'un système de gestion financière informatisé et intégré fera l'objet d'efforts particuliers. Diverses évaluations du parc immobilier existant seront réalisées.

Direction de l'éducation des adultes

• Objectifs

Cette direction a comme objectif de s'assurer que les commissions scolaires disposent des moyens requis pour dispenser aux adultes des services de qualité en matière de formation, d'orientation et de reconnaissance des acquis. Elle participe à la promotion de l'éducation permanente en assurant le développement de la formation de base, de la formation générale, de la formation socioculturelle et de la formation professionnelle.

• Principales réalisations en 1984-1985

Mise en place en août 1984, la Direction a implanté la politique de l'éducation des adultes au primaire et au secondaire, a géré des budgets d'encadrement de formation et d'élaboration de programmes destinés aux adultes dans les commissions scolaires, a créé dans six champs professionnels des outils de reconnaissance des acquis expérientiels et a élaboré des propositions pour un projet de régime pédagogique adapté aux adultes.

• Principales orientations pour 1985-1986

Une nouvelle direction générale de l'éducation des adultes assurera l'implantation de la politique de l'éducation des adultes, assurera la coordination avec les autres ministères, poursuivra la gestion de différents budgets et les travaux reliés à l'établissement de la carte des services de l'éducation des adultes, collaborera à l'élaboration des politiques et des règles administratives relatives aux activités destinées aux adultes et à l'établissement de règles budgétaires, s'assurera du financement de certains programmes, établira les politiques de reconnaissance des études. De plus, elle élaborera des programmes de formation et des instruments d'évaluation et maintiendra des relations avec les autres unités du Ministère, les autres ministères et les organismes s'occupant de l'éducation des adultes.

Direction de la planification sectorielle et des systèmes

• Objectifs

Cette direction participe à l'élaboration de la planification triennale du Secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire. Elle contribue aussi à la conception et à l'amélioration des systèmes informatiques collectifs pour les commissions scolaires et pour le Ministère. De plus, elle coordonne la collecte des données provenant des commissions scolaires.

• Principales réalisations en 1984-1985

La Direction a effectué la collecte des données relatives aux bâtiments, aux écoles, aux élèves et au personnel des commissions scolaires. Elle a adapté les systèmes à l'évolution législative et réglementaire, assuré la signature des ententes relatives à la Loi 65 et assisté le réseau pour la gestion des documents.

• Principales orientations pour 1985-1986

La Direction devient la Direction de la gestion des données. Elle exercera les mêmes mandats tout en remplaçant celui de la planification sectorielle par celui de l'administration des données du Ministère.

L'administration des relations du travail au ministère de l'Éducation

L'administration des relations du travail au ministère de l'Éducation est assurée par la Direction générale des ressources humaines et le Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'Éducation. Ces deux unités sont placées sous la responsabilité d'un sous-ministre adjoint.

• Objectifs

Le mandat du Secteur des relations du travail est d'établir et d'appliquer les conditions de travail et les politiques relatives au personnel des commissions scolaires, d'assurer à cette fin le maintien des relations avec les organismes centraux du gouvernement, ainsi qu'avec les comités patronaux et les groupements de commissions scolaires, de cadres, d'enseignants et d'autres catégories de personnel scolaire, d'élaborer et d'appliquer des règles concernant la classification des enseignants et la reconnaissance de l'aptitude à l'enseignement, ainsi que d'administrer le Greffe des tribunaux d'arbitrage et d'assumer la responsabilité des comités patronaux de négociations prévus par la loi.

Budget (en milliers de dollars)

	1984-1985	1985-1986*
Direction générale des ressources humaines	4 523,9	4 079,0
Greffe des tribunaux d'arbitrage	1 199,5	1 199,5
Total	**5 723,4**	**5 278,5**

* Prévisions.

Effectifs

	1984-1985	1985-1986*
Direction générale des ressources humaines	84	79
Greffe des tribunaux d'arbitrage	15	15
Total	**99**	**94**

* Prévisions.

Direction générale des ressources humaines

• Objectifs

Cette direction doit élaborer les politiques salariales et les politiques de gestion du personnel des commissions scolaires. Elle détermine aussi les conditions de travail de toutes les catégories de personnel des organismes d'enseignement dispensant l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire.

• Principales réalisations en 1984-1985

La négociation d'amendements aux dispositions constituant des conventions collectives avec tous les syndicats a constitué une activité importante. La Direction a aussi préparé et participé aux travaux entourant les commissions parlementaires chargées d'étudier les projets de loi 40 et 3. Elle a aussi participé à la négociation des ententes sur les normes et les modalités de transfert et d'intégration du personnel concerné par l'intégration des commissions scolaires, et à la préparation des projets de règlement relatifs au personnel cadre. Elle a de plus collaboré à la préparation du troisième plan de mesures de résorption du personnel en surplus et distribué aux commissions scolaires un guide d'interprétation des conventions collectives des professionnels et du personnel de soutien. Des discussions ont également porté sur diverses modifications qui pourraient être apportées aux conditions de travail des cadres le 1er juillet 1985.

La Direction a délivré environ 5 000 permis et brevets d'enseignement et donné environ 3 500 attestations d'études. Elle a assuré l'analyse des dossiers soumis par les commissions scolaires et les cégeps et fait, dans des délais maximum de quinze jours, des attestations officielles de scolarité pour la rémunération des enseignants. Elle a proposé un système d'équivalence des études et aidé les directions régionales dans l'administration de ce système. Enfin, elle a préparé des banques d'information sur la spécialisation des études des enseignants afin d'en permettre la consultation à des fins de gestion d'effectifs.

• Principales orientations pour 1985-1986

Le renouvellement des conventions collectives de toutes les catégories de personnel syndiqué, qui viennent à échéance le 31 décembre 1985, constituera la principale activité de la Direction. Le Comité mixte sur la tâche des enseignants concentrera ses efforts sur les problèmes reliés à la politique de la formation professionnelle. Le Comité national sur les mesures de résorption poursuivra ses travaux pour terminer le troisième plan. Il faudra conclure des ententes pour régler les problèmes de personnel reliés au transfert des professionnels du Programme de formation en entreprises vers les commissions de formation professionnelle. La politique salariale des cadres et son application feront l'objet de discussions et de rencontres. De nouvelles mesures de résorption du personnel de direction seront introduites.

La Direction poursuivra les activités reliées à la délivrance des permis et des brevets et préparera un projet de règlement et des nouvelles règles administratives pour tenir compte de la politique des maîtres et des dispositions de la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire. Elle fera la mise à jour du manuel d'évaluation de la scolarité et du guide d'attribution des équivalences et exploitera les banques d'information sur la spécialisation des études des enseignants pour concrétiser certains projets, dont la fiche de formation continue et les indicateurs sur l'évaluation du perfectionnement des enseignants.

Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'Éducation

• Principales réalisations en 1984-1985

En 1984-1985, le Greffe a réalisé l'informatisation des renseignements pertinents des 8 500 griefs inscrits au rôle général d'arbitrage. Il a de plus assuré le suivi de 3 010 nouveaux griefs inscrits au rôle entre avril 1984 et mars 1985 et a fermé 4 615 dossiers durant la même période. Le comité conjoint de règlement des griefs et une nouvelle approche dans la confection du rôle ont permis une diminution significative du nombre des griefs.

• Principales orientations pour 1985-1986

Tout en maintenant ses services habituels pour assurer le suivi des griefs inscrits au rôle, le Greffe informatisera les sommaires de 3 600 sentences arbitrales et publiera des fascicules regroupant les jugements des tribunaux supérieurs sur des sentences contestées. De plus, le passage de la formule des tribunaux à trois membres à celle de l'arbitre unique ou avec assesseurs obligera à revoir plusieurs dispositions de la convention collective de même que le mode d'intervention du Ministère dans ce champ d'activités.

L'administration des services interréseaux

Le Secteur de services interréseaux, qui relève directement d'un sous-ministre adjoint, groupe les unités administratives suivantes:

— la Direction générale de l'éducation des adultes;
— la Direction générale de l'enseignement privé;
— la Direction générale des moyens d'enseignement.

Avec le concours de ces trois unités administratives, le Secteur des services interréseaux s'intéresse à l'activité des divers réseaux d'enseignement en assumant la responsabilité de l'éducation des adultes, en s'occupant de la gestion des établissements privés dispensant les enseignements primaire, secondaire et collégial et en assurant la production des moyens d'enseignement pour les divers réseaux.

Budget (en milliers de dollars)

	1984-1985	1985-1986*
Direction générale de l'éducation des adultes	2 681,0	1 883,7
Direction générale de l'enseignement privé	998,5	1 043,8
Direction générale des moyens d'enseignement	10 858,4	9 615,1
Total	**14 537,9**	**12 542,6**

* Prévisions.

Effectifs

	1984-1985	1985-1986*
Direction générale de l'éducation des adultes	78	53
Direction générale de l'enseignement privé	26	26
Direction générale des moyens d'enseignement	81	75
Total	**185**	**154**

* Prévisions.

Direction générale de l'éducation des adultes

La Direction générale est chargée d'assurer la coordination et le développement de l'éducation des adultes. À cette fin, elle assure l'implantation de la politique qui s'y rapporte, coordonne les actions ministérielles, établit et maintient des relations avec les autres ministères, soutient la mise en oeuvre des projets de développement régional et les actions des associations s'occupant de l'éducation populaire et des services régionaux d'accueil et de référence et coordonne les travaux devant mener à la création d'une société de formation à distance.

• Principales réalisations en 1984-1985

La Direction a participé à l'élaboration et à la mise en place de la nouvelle structure de l'éducation des adultes au sein du ministère de l'Éducation, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie et du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Elle a financé divers projets de développement régional, dont treize projets de formation en gestion auprès des PME. Elle a aidé les réseaux de l'éducation et de la main-d'oeuvre dans la mise en oeuvre de services régionaux d'accueil et de référence. C'est ainsi que 400 nouveaux organismes ont bénéficié du programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire. La Direction a poursuivi des travaux pour la création éventuelle d'une société de formation à distance et maintenu des relations avec plusieurs ministères et organismes.

• Principales orientations pour 1985-1986

Les ressources humaines et financières seront totalement déployées entre le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie et le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Ces ministères assumeront dorénavant la responsabilité des dossiers identifiés plus haut.

La Direction générale de l'enseignement privé

• Objectifs

La Direction générale de l'enseignement privé administre la Loi sur l'enseignement privé. À ce titre, elle vérifie la qualité de l'enseignement et des services offerts par les établissements d'enseignement privé en vue de l'attribution d'un statut. Elle établit et verse des subventions afin d'apporter une aide financière aux établissements d'enseignement primaire, secondaire et collégial ainsi qu'aux établissements offrant un enseignement aux élèves en difficulté.

• **Principales réalisations en 1984-1985**

L'application de la Loi sur l'enseignement privé incombe dorénavant au ministre de l'Éducation et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie. La Commission consultative a procédé à une analyse rigoureuse de son fonctionnement. Les opérations réalisées en 1984-1985 ont permis d'établir qu'une démarcation plus nette s'impose entre l'enseignement professionnel et l'enseignement de culture personnelle.

• **Principales orientations pour 1985-1986**

La concertation avec les milieux de l'enseignement se poursuivra selon les modalités nouvelles. Elle se fera au ministère de l'Éducation pour l'éducation préscolaire, et l'enseignement primaire et secondaire et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie pour l'enseignement collégial. En 1985-1986, la Commission consultative aura deux interlocuteurs distincts. Des mécanismes de communication seront arrêtés pour informer la Commission du suivi assuré aux recommandations acheminées au ministre. L'année 1985-1986 pourrait donner lieu à l'adoption d'un règlement par lequel serait mieux précisée la distinction entre ce qui prépare à l'exercice d'un métier et ce qui est poursuivi comme simple complément à sa culture personnelle.

Direction générale des moyens d'enseignement

• **Objectifs**

La Direction générale des moyens d'enseignement assure la production du matériel didactique imprimé, audiovisuel et informatisé pour les secteurs d'enseignement. Elle offre aussi à la population des cours par correspondance de formation générale et professionnelle et fournit au Ministère et aux établissements scolaires des services dans les domaines des moyens d'enseignement et de la formation à distance.

• **Principales réalisations en 1984-1985**

La Direction générale des moyens d'enseignement a commencé à redéployer les ressources de la production et de la distribution du matériel didactique. Ainsi, les ressources humaines et matérielles affectées aux travaux pour le collégial ont été transférées à la Direction générale de l'enseignement collégial.

La Direction a terminé la production des cinquante nouvelles émissions de la série Passe-Partout, entrepris la production et la diffusion des 39 émissions de la série « À plein temps » et la production de 12 émissions du cours OCTO-GICIEL. De plus, elle termine la production de plusieurs documents audiovisuels: 68 pour le primaire, 61 pour le secondaire et 52 pour le collégial. Quelques-unes de ces productions ont remporté des prix.

La Direction a élargi sa clientèle des cours par correspondance. Elle a desservi 22 000 personnes et produit 35 nouveaux cours. De plus, le cours OCTO-PUCE a été vendu à plusieurs pays. Elle a réalisé des travaux visant à mettre en place les structures d'une société de formation à distance.

• **Principales orientations pour 1985-1986**

Le transfert des activités de production et de distribution audiovisuelles à Radio-Québec sera l'occasion d'une révision des orientations. La Direction complétera la production de quatre documents sur la politique de la formation professionnelle, de huit documents sur les communautés culturelles et du cours OCTO-GICIEL. De plus, elle termine la production de la première année de la série « À plein temps » et entreprendra la production de la deuxième année.

Les ressources humaines et matérielles de la Direction des cours par correspondance constitueront le noyau de la future société de formation à distance. La Direction espère desservir 35 000 personnes en 1985-1986. Elle poursuivra la production de cours en électrotechnique, en techniques du bâtiment, en techniques agricoles, en traitement de textes, en langues, etc. De plus elle poursuivra ses efforts pour exporter des productions dans les pays francophones.

La planification au ministère de l'Éducation

Sous l'autorité d'un sous-ministre adjoint, le Secteur de la planification se compose des unités administratives suivantes: la Direction de la recherche, la Direction des études économiques et démographiques, la Direction des politiques et des plans et la Coordination à la condition féminine.

• **Objectifs**

Le Secteur de la planification poursuit les objectifs suivants:

— coordonner les divers programmes de recherche du Ministère, réaliser certaines recherches de nature prospective sur les éléments fondamentaux du système d'éducation, fournir aux autorités du Ministère les résultats des recherches pouvant éclairer leurs décisions sur les orientations du système d'éducation au Québec, et collaborer à la réalisation des objectifs d'orga-

nismes externes s'occupant du développement de l'éducation;

— réaliser des analyses, des études, des prévisions, et formuler des avis sur les aspects économiques et démographiques de l'éducation, principalement en ce qui a trait aux effectifs scolaires, aux personnels, aux budgets et aux états financiers des organismes d'enseignement; publier les statistiques officielles;

— élaborer et proposer à la direction du ministère de l'Éducation, avec la collaboration des autres secteurs du Ministère et selon les priorités retenues, des orientations, des énoncés de politique, des plans et des stratégies de développement pour l'ensemble du système d'éducation;

— coordonner la mise en oeuvre des éléments de la politique gouvernementale de la condition féminine concernant l'éducation et fournir à la direction du Ministère l'expertise nécessaire pour assurer le développement de cette politique.

Budget (en milliers de dollars)

	1984-1985	1985-1986*
Direction de la recherche	798,6	813,7
Direction des études économiques et démographiques	796,4	811,6
Direction des politiques et des plans	3 727,1	3 893,3
Coordination à la condition féminine	248,8	320,0
Service du secrétariat	216,9	217,5
Total	**5 787,8**	**6 056,1**

* Prévisions.

Effectifs

	1984-1985	1985-1986*
Direction de la recherche	12	12
Direction des études économiques et démographiques	23	23
Direction des politiques et des plans	64	65
Coordination à la condition féminine	5	5
Service du secrétariat	4	4
Total	**108**	**109**

* Prévisions.

Direction de la recherche

• Principales réalisations en 1984-1985

En 1984-1985, la Direction de la recherche a réalisé certains travaux de coordination de la recherche. Mentionnons: *l'Inventaire des activités scientifiques et techniques au MEQ* et le *Répertoire des projets de recherche en éducation*, vol. VI, tome I. Elle a poursuivi des travaux sur l'enseignement des sciences, la culture et le cheminement éducatif des jeunes et sur la micro-informatique et son impact dans les écoles. Elle a préparé une revue des suites au rapport américain *A Nation at Risk* et des travaux sur l'acquisition des concepts scientifiques dans l'enseignement professionnel.

• Principales orientations pour 1985-1986

La division du Ministère obligera la Direction de la recherche à revoir son mandat au chapitre de la coordination de la recherche ministérielle. Elle poursuivra ses travaux sur l'enseignement des langues secondes et sur l'enseignement des sciences. Elle consentira une part importante de ses ressources au thème de l'orientation professionnelle des filles et explorera diverses pistes de recherche se rapportant à la coexistence des communautés culturelles à l'école.

Direction des études économiques et démographiques

• Principales réalisations en 1984-1985

En démographie scolaire, les travaux de prévision d'effectifs pour la revue de programmes et pour l'étude des projets d'immobilisation se sont poursuivis. La présence d'adultes dans l'enseignement secondaire régulier a fait l'objet d'un premier examen. La Direction terminera bientôt une étude sur la population active faiblement scolarisée. Elle a publié une étude sur l'accès à l'université et une autre sur les cheminements scolaires selon les régions. Elle a préparé un nouveau modèle de prévision des effectifs du collégial, et terminé des études sur le vieillissement des enseignants, la projection des flux de retraite des enseignants et sur une prévision de sortants du secondaire et du collégial.

Comme études économiques, la Direction a poursuivi des travaux sur le mode de financement des commissions scolaires et sur leurs dépenses. Elle terminera sous peu la mise au point du modèle de prévision des surplus et des recrutements d'enseignants.

• Principales orientations pour 1985-1986

En démographie scolaire, des efforts particuliers seront consacrés à l'adaptation des banques de données et des modèles de prévision aux nouvelles structures scolaires. La Direction s'intéressera à la présence des autochtones à l'école ainsi qu'au dossier des communautés culturelles. Elle approfondira l'étude des abandons au secondaire et réalisera des projections d'effectifs pour les nouvelles commissions scolaires. Une nouvelle méthode de travail permettra d'alléger considérablement la quantité d'informations que doivent fournir les commissions scolaires pour permettre l'étude de leurs projets d'immobilisations.

Le mode de financement et les dépenses des commissions scolaires continueront de faire l'objet d'études. Les travaux sur la main-d'oeuvre couvriront la diffusion du modèle pénuries/recrutements.

Direction des politiques et des plans

• Principales réalisations en 1984-1985

Les principaux travaux de la Direction des politiques et des plans ont donné lieu à la préparation de politiques et de plans dans plusieurs domaines dont la formation et le perfectionnement des enseignants du primaire, du secondaire, du collégial et des formateurs d'adultes, l'école et les élèves doués et talentueux, les services à la petite enfance, l'école et les milieux économiquement faibles, l'école et les communautés culturelles, la reconnaissance des acquis de formation, la formation professionnelle, l'information scolaire et professionnelle, l'éducation permanente, la technologie éducative et l'évaluation dans le système éducatif. Aussi cette direction a conduit divers dossiers de coopération: Stratégies de développement du système éducatif, Prospective et innovation, Les logiciels éducatifs et Profils de formation professionnelle.

• Principales orientations pour 1985-1986

Les travaux de la Direction des politiques et des plans auront trait principalement à la mise en oeuvre des politiques de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes, de l'introduction de l'informatique à l'école; à la détermination de la politique de la formation des maîtres; à la relance et à la consolidation du cadre général et des voies de développement de l'évaluation dans le système éducatif, à la mise en lumière de la politique éducative.

Bureau de la coordination de la condition féminine

• Principales réalisations en 1984-1985

En 1984-1985, le Bureau de la coordination à la condition féminine a mis au point un plan d'action sur la désexisation du matériel pédagogique, réalisé des travaux de recherche sur l'orientation des filles et des activités pour rendre opérationnelle la politique d'éducation des femmes adultes.

• Principales orientations pour 1985-1986

Le Bureau de la coordination à la condition féminine entend poursuivre la mise en application de la désexisation des matériels, les recherches sur l'orientation des filles et l'opérationnalisation de la politique d'éducation des adultes en ce qui concerne l'élément féminin. De plus, il procédera à la réalisation d'un programme spécial d'activités pour marquer la fin de la décennie des femmes.

L'administration interne et les services informatiques aux réseaux

Sous l'autorité d'un sous-ministre adjoint, le Secteur de l'administration comprend les unités suivantes: la Direction des ressources humaines, la Direction de la gestion financière et des ressources matérielles, la Direction des communications, la Direction des ressources informationnelles et la Direction des services informatiques aux réseaux.

• Objectifs

Le Secteur de l'administration et les unités qui le composent poursuivent les objectifs suivants:

— définir et mettre en oeuvre les politiques concernant l'administration interne du Ministère et coordonner les activités relatives à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du ministère de l'Éducation et aux communications;

— offrir les services informatiques centralisés requis pour les besoins internes du Ministère et les besoins des organismes d'enseignement;

— rationaliser l'organisation de la gestion interne du Ministère;

— accroître l'efficacité de l'administration et réduire les coûts de l'administration interne.

Budget (en milliers de dollars)

	1984-1985	1985-1986*
Direction des ressources humaines	3 742,2	4 182,2
Direction de la gestion financière et des ressources matérielles	4 423,3	5 033,1
Direction des communications	9 035,4	8 978,6
Secrétariat administratif	1 259,5	807,6
Direction des ressources informationnelles	14 768,1	13 449,5
Direction des services informatiques aux réseaux	6 825,8	7 367,6
Total	**40 054,3**	**39 818,6**

* Prévisions.

Effectifs

	1984-1985	1985-1986*
Direction des ressources humaines	63	70
Direction de la gestion financière et des ressources matérielles	60	55
Direction des communications	82	75
Secrétariat administratif	26	15
Direction des ressources informationnelles	207	212
Direction des services informatiques aux réseaux	122	122
Total	**560**	**549**

* Prévisions.

Direction des ressources humaines

• Principales réalisations en 1984-1985

En plus de réaliser les activités habituelles que requièrent les services aux gestionnaires et aux employés, la Direction des ressources humaines a accordé une attention particulière à la mise en oeuvre de certaines mesures du plan d'action relatif à la gestion des ressources humaines, à la coordination des opérations reliées à la compression de l'effectif, à la gestion des personnels en surplus et au plan de redressement des effectifs d'encadrement supérieur, à l'implantation du plan de délégation de pouvoirs en matière de gestion du personnel et à la préparation d'un plan biennal de formation du personnel.

• Principales orientations pour 1985-1986

La Direction des ressources humaines poursuivra la mise en oeuvre des mesures du plan de gestion des ressources humaines. Elle s'occupera activement du partage des ressources humaines entre le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie. Elle élargira le système d'information de gestion et assistera les gestionnaires pour réaliser les compressions demandées.

Direction de la gestion financière et des ressources matérielles

• Principales réalisations en 1984-1985

La Direction de la gestion financière et des ressources matérielles a réalisé une étude sur l'estimation du coût d'application de la Loi sur la santé et la sécurité au travail, aux réseaux d'enseignement. Un bilan a été établi sur l'application des programmes d'économies d'énergie. Dans le cadre de l'application de la politique d'achat du Québec, les groupements d'achats ont particulièrement augmenté dans les réseaux d'enseignement.

Cette direction a réalisé une étude sur l'évaluation des rapports financiers produits par le Ministère et les organismes centraux dans le but de compléter la mise en place du système d'information financière et une autre étude sur les circuits administratifs pour les raccourcir.

Elle a terminé la première phase du réaménagement général du Centre administratif G et a implanté le système de téléphonie Centrex III dans une unité pilote dans le but de dégager une politique ministérielle.

• Principales orientations pour 1985-1986

La Direction de la gestion financière et des ressources matérielles évaluera l'expérimentation dans les établissements d'enseignement de l'application de la Loi sur la santé et la sécurité au travail. Elle prévoit remplacer les appareils de photocopie appartenant au Ministère par des appareils en location, moins nombreux et offrant de meilleures possibilités. Elle réalisera la deuxième phase du réaménagement du Centre administratif G et proposera de nouvelles politiques en téléphonie.

Direction des communications

• Principales réalisations en 1984-1985

La Direction des communications, en plus de ses activités habituelles, a développé de nouveaux modes de communication avec la clientèle des réseaux, a implanté les mesures prévues par le plan

d'amélioration des services aux citoyens et un plan de mise en oeuvre de la Loi 65, entrepris une campagne de publicité sur la valorisation de l'école publique, élaboré une politique sur l'entreposage et la distribution des documents ministériels et une autre sur le respect des droits d'auteur dans les publications ministérielles.

• Principales orientations pour 1985-1986

La Direction des communications poursuivra les efforts de commercialisation de certaines publications ministérielles et la création de collections, expérimentera le recours à l'entreprise privée pour la distribution et l'entreposage des publications, entreprendra des actions de communication dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse, verra à l'application des politiques sur les mesures prévues au sujet du droit d'auteur, sur l'amélioration des services aux citoyens et sur l'application de la Loi 65 et enfin réalisera un programme de communication sur l'implantation de la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire.

Direction des ressources informationnelles

• Principales réalisations en 1984-1985

La Direction des ressources informationnelles a fait approuver la quatrième édition du plan triennal (1985-1988) relatif aux systèmes prioritaires du Ministère et mis en opération un système actualisé et modernisé du recensement de l'effectif scolaire de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire. Elle a réalisé une étude qui a conduit à la décision d'acquérir un logiciel de sécurité informatique. Elle a poursuivi l'implantation du traitement de textes et de la micro-informatique de gestion. Elle a amorcé des études plus globales sur la bureautique. Enfin, elle a accordé une attention particulière à la répartition des ressources informatiques entre le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

• Principales orientations pour 1985-1986

La Direction des ressources informationnelles entend poursuivre sa réflexion sur le schéma directeur des données, des systèmes et de l'informatique en vue de l'enrichir des préoccupations relatives à la bureautique et elle prévoit entreprendre la généralisation du courrier électronique. Pour répondre aux exigences du nouveau régime pédagogique, elle mettra en service un nouveau système de sanction des études secondaires en juin prochain et apportera son concours au nouveau système informatique de gestion du régime d'aide financière aux étudiants. Enfin, elle procédera à l'utilisation graduelle du logiciel de sécurité informatique.

Direction des services informatiques aux réseaux

• Principales réalisations en 1984-1985

Les travaux permettant de se départir des activités actuellement assumées par la Direction des services informatiques aux réseaux pour les confier à une coopérative externe ont donné lieu à l'adoption de deux lois: Loi sur le transfert de certains fonctionnaires du ministère de l'Éducation à la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires et Loi modifiant la Loi concernant la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. La nouvelle société doit commencer ses travaux le 1er juillet 1985. De plus, la Direction a poursuivi les travaux permettant la mise en place d'une nouvelle infrastructure de télécommunications et un important contrat a été signé avec une entreprise québécoise pour la fourniture du matériel requis.

• Principales orientations pour 1985-1986

La Direction des services informatiques aux réseaux complétera le transfert de ses activités à la nouvelle société et conviendra avec elle des modalités et responsabilités relatives à la gestion du réseau de télécommunications.

La Direction du Ministère

La Direction du Ministère se compose des unités suivantes: le Cabinet du ministre, la Direction sous-ministérielle, la Coordination de l'enseignement catholique, la Coordination de l'enseignement protestant, la Direction de la vérification interne, la Coordination des relations extérieures et de la coopération, la Coordination des activités en milieu amérindien et inuit et le secrétariat administratif.

• Objectifs

La Direction du Ministère poursuit les objectifs suivants:

— définir à l'intention du ministre les politiques générales et les orientations du système d'éducation préscolaire, primaire et secondaire et en coordonner l'application;

— diriger et administrer le ministère de l'Éducation;

— assumer la responsabilité de l'orientation et de la direction générale des écoles reconnues comme catholiques et comme protestantes;

— assurer la liaison avec les organismes centraux, avec les autres ministères du gouvernement et avec les autres gouvernements.

Budget (en milliers de dollars)

	1984-1985	1985-1986*
Cabinet du ministre	1 218,6	964,8
Direction sous-ministérielle	2 232,0	1 817,8
Coordination de l'enseignement catholique	738,8	733,9
Coordination de l'enseignement protestant	131,9	130,4
Direction de la vérification interne	304,1	287,1
Coordination des relations extérieures et de la coopération	728,5	701,2
Coordination des activités en milieu amérindien et inuit	118,8	168,7
Secrétariat administratif	344,2	390,7
Total	**5 816,9**	**5 194,6**

* Prévisions.

Effectifs*

	1984-1985	1985-1986**
Direction sous-ministérielle	34	29
Coordination de l'enseignement catholique	12	13
Coordination de l'enseignement protestant	3	3
Direction de la vérification interne	7	7
Coordination des relations extérieures et de la coopération	16	16
Coordination des activités en milieu amérindien et inuit	3	4
Secrétariat administratif	11	11
Total	**86**	**83**

* La notion de poste ne s'applique pas dans le cas d'un cabinet de ministre.

** Prévisions.

• Principales réalisations en 1984-1985

La Direction du Ministère s'est employée à mettre en oeuvre les grandes orientations énoncées par le ministre, à savoir: consolider les acquis, évaluer les activités ministérielles, se recentrer sur l'essentiel et se repositionner face aux partenaires du Ministère en matière d'éducation.

Ces grandes orientations se sont traduites, au niveau des priorités majeures retenues pour 1984-1985, par la coordination ministérielle des mesures touchant la formation professionnelle des jeunes, la mise en oeuvre de l'application de la politique gouvernementale de l'éducation des adultes, la mise en place de mécanismes permettant l'application des orientations retenues par la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public, l'intensification du volume de la recherche dans les domaines reliés aux impératifs du virage technologique, l'application du plan de développement de la micro-informatique dans le système scolaire, l'application de différents programmes d'accès aux études et de réinsertion sociale et professionnelle des jeunes dans le cadre du programme gouvernemental de relance économique ainsi que par la mise en oeuvre des orientations concernant la mission et la taille du Ministère.

Au regard de ces orientations, les réalisations suivantes méritent d'être soulignées:

1. Formation professionnelle des jeunes: les orientations et les voies d'action de la relance et du renouveau de la formation professionnelle dans le système scolaire ont été définies.
2. Éducation des adultes: plusieurs outils d'évaluation des acquis expérientiels sont déjà accessibles (anglais et français langues secondes, dactylographie, infirmiers et infirmières auxiliaires: recyclage des garde-bébés et des puéricultrices); d'autres sont en voie d'achèvement (assistance dentaire, mécanique d'automobile, traitement de l'eau, soudage et montage, etc.); des programmes diversifiés d'accès à la formation de base sont implantés et on est à dresser un bilan de la concertation en région: la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public accorde maintenant des droits explicites aux adultes en matière de formation et les mécanismes d'application se définissent présentement.
3. Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public: les mécanismes de son application se mettent progressivement en place; un plan d'implantation de la loi est précisé et les territoires des commissions scolaires sont à se définir; on est aussi à revoir l'ensemble des modes de partage des responsabilités ministère — commissions scolaires — écoles.
4. Recherches liées au virage technologique: parmi les principales recherches entreprises ou réalisées en cours d'année, citons une recherche en télématique (utilisation de vidéotex en enseignement général et professionnel); soulignons également une recherche portant sur l'intégration pédagogique des ordinateurs et une autre sur les impacts d'implantation de la micro-informatique. Mentionnons également une recherche portant sur les méthodes d'évaluation

de logiciels et, enfin, une recherche prospective sur une période de cinq ans, portant sur les nouvelles technologies en éducation. Pour les secteurs reliés au virage technologique, signalons que dans une dizaine de commissions scolaires des programmes expérimentaux sont à l'essai: électromécanique, agent de bureau et secrétariat expérimental de même que différents programmes des secteurs mécanique et électrotechnique. Par ailleurs, dans plusieurs secteurs, tel en particulier celui du dessin technique, l'acte d'enseignement est modernisé par l'implantation d'équipement informatique.

5. Micro-informatique: la deuxième année prévue au plan de développement quinquennal en micro-informatique a été intégralement mise en oeuvre dans chacun des axes préalablement fixés, à savoir: les programmes d'études; la formation et le perfectionnement des personnels; le développement et l'acquisition de logiciels et didacticiels; l'achat d'équipements; la recherche, l'expérimentation et l'innovation.
6. Insertion sociale et professionnelle des jeunes: les cinq mesures ministérielles ont continué d'être appliquées et plus de 80 000 jeunes en ont bénéficié au cours de 1984-1985. Dans l'enseignement secondaire, 17 000 décrocheurs identifiés sont retournés à l'école. Le Ministère collabore également à quatre programmes gouvernementaux, soit: Jeunes volontaires du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Rattrapage scolaire, Travaux communautaires et Stages en milieu de travail du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.
7. Mission du ministère de l'Éducation: dans le contexte résultant de la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, le ministère de l'Éducation a poursuivi ses travaux quant à son rôle et à sa taille; ainsi, la Direction des services informatiques aux réseaux deviendra sous peu un organisme autonome, le GRICS (Gestion du réseau informatique des commissions scolaires); la Direction de la production et de la distribution du matériel didactique sera sous peu transférée à la Société Radio-Québec; la Direction générale de l'éducation des adultes a été redéployée.

La Coordination de l'enseignement catholique a poursuivi l'élaboration de guides pédagogiques, du guide d'évaluation en classe du programme de 2e secondaire, de prototypes d'examens-synthèses et du programme de 4e secondaire. Elle a mis l'accent sur certaines activités d'implantation et de soutien, produit des instruments pour l'animation pastorale et organisé des sessions de perfectionnement.

La Coordination de l'enseignement protestant a élaboré des programmes et des guides pédagogiques, traduit des programmes du français à l'anglais, imprimé des guides et des programmes, et tenu quatre-vingt-cinq ateliers de perfectionnement.

La Direction de la vérification interne a amorcé l'examen et l'évaluation des contrôles exercés relativement à l'allocation et au versement à des établissements universitaires de subventions pour le service de la dette et les investissements, complété l'examen et l'évaluation des politiques mises en place dans les réseaux scolaires relatives à la Loi sur la taxe d'assise ainsi que l'examen des mécanismes de contrôle en usage au Bureau du sous-ministre sur le processus d'engagement des crédits et du suivi budgétaire.

La Coordination des relations extérieures et de la coopération a réalisé des projets avec la France, l'Amérique latine, les États-Unis, le Maroc, l'Algérie, contribué aux travaux de l'UNESCO, de l'OCDE et de la CONFEMEN et attribué des bourses à 110 étudiants et 20 stagiaires étrangers. Cette unité a, de plus, administré l'entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue seconde, participé aux activités du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et contribué aux travaux sur les contributions fédérales au financement de l'enseignement postsecondaire.

La Coordination des activités en milieu amérindien et inuit a procédé à l'adaptation de certaines ressources pédagogiques pour les autochtones, au soutien de projets reliés au développement pédagogique des groupes conventionnés, à l'amélioration des services éducatifs offerts aux autochtones ainsi qu'à la concertation entre les multiples intervenants.

• Principales orientations pour 1985-1986

La Direction du Ministère portera principalement ses efforts sur:

- le partage des responsabilités par les milieux et la concertation avec les partenaires de l'éducation;
- la mise en place des structures prévues par la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public;
- la recherche de la qualité et de l'efficacité à l'aide de l'évaluation;
- la poursuite d'orientations majeures concernant: l'École québécoise et la formation fondamentale, le projet d'éducation permanente; la formation professionnelle, la micro-informatique dans le système scolaire, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes;

- l'amélioration des services aux communautés culturelles ainsi que dans les milieux économiquement faibles;
- l'organisation de services à l'intention des élèves doués et talentueux;
- la formation des enseignants;
- la condition féminine en milieu scolaire;
- le renouvellement des conventions collectives.

La Coordination de l'enseignement catholique continuera l'élaboration de programmes et de guides pédagogiques pour le primaire, le secondaire, les groupes multi-âges et les élèves en difficulté, réalisera un guide pour l'évaluation en classe, suivi d'un examen-synthèse en 3e secondaire et effectuera une vérification du plan d'évaluation en enseignement religieux au secondaire dans un certain nombre de commissions scolaires.

La Coordination de l'enseignement protestant complétera la traduction de certains programmes et guides, poursuivra le programme de perfectionnement des enseignants et celui de sessions d'information des parents, introduira un programme d'information pour les administrateurs d'école et élaborera le devis d'un guide pour l'animation religieuse dans les écoles.

La Coordination de la vérification interne révisera le plan de vérification pour tenir compte du partage des ressources entre les deux ministères et réalisera les mesures figurant au plan de travail 1985-1986 approuvé par le sous-ministre.

La Coordination des relations extérieures et de la coopération poursuivra la réalisation de projets avec la France, l'Amérique latine, les États-Unis et la Grande-Bretagne, participera aux activités d'organismes internationaux et octroiera une vingtaine de bourses de perfectionnement à des fonctionnaires étrangers. De plus, cette unité négociera la prolongation de l'entente relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde, participera aux travaux du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et intensifiera les échanges d'élèves et de personnel avec les autres provinces.

La Coordination des activités en milieu amérindien et inuit poursuivra des activités relatives aux engagements pris par le gouvernement en vue d'adapter certains éléments du système scolaire québécois aux particularités culturelles et linguistiques des autochtones.

Le Conseil supérieur de l'éducation

• Mandat et pouvoirs

Le Conseil supérieur de l'éducation est un organisme consultatif auprès du ministre de l'Éducation, créé par une loi de 1964 (L.R.Q., chapitre C-60). Il exerce ses responsabilités dans trois secteurs d'activités.

— Il doit donner son avis au ministre sur les règlements que celui-ci est tenu de lui soumettre et sur toute question qu'il lui défert.

— Il peut soumettre au ministre des recommandations sur toute question concernant l'éducation.

— Il doit remettre au ministre qui les dépose à l'Assemblée nationale, les rapports annuels sur ses activités et sur l'état et les besoins de l'éducation.

Le Conseil supérieur de l'éducation est également investi d'un certain nombre de pouvoirs:

— solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions du public en matière d'éducation;

— présenter au ministre des recommandations sur toute question concernant l'éducation;

— édicter, pour sa régie interne, des règlements qui sont soumis à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

Selon la Loi sur l'instruction publique, les membres du Conseil supérieur de l'éducation, de ses comités et de ses commissions sont également visiteurs de toutes les écoles du Québec et, à ce titre, ont le droit de demander communication des règlements et autres documents relatifs à chaque école et d'obtenir les renseignements qui peuvent les concerner.

• Organisation du Conseil supérieur

La Loi sur le Conseil supérieur institue, outre le Conseil même, deux comités confessionnels, le Comité catholique et le Comité protestant, ainsi que les Commissions de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de l'éducation des adultes.

• Mandat des comités confessionnels

Voici quelles sont les tâches du Comité catholique et du Comité protestant:

— rédiger des règlements pour faire reconnaître les établissements d'enseignement confessionnels comme catholiques ou protestants et pour assurer leur caractère confessionnel;

— reconnaître comme catholiques ou protestants, selon le cas, les établissements d'enseignement confessionnels et révoquer au besoin cette reconnaissance;

— faire des règlements concernant l'éducation chrétienne et l'enseignement religieux et moral;

— approuver, du point de vue religieux et moral, les programmes, les manuels et le matériel didactique;

— approuver les programmes d'enseignement religieux catholique ou protestant;

— faire au Conseil ou au ministre des recommandations sur toute question relevant de leur compétence.

• Mandat des commissions

Les commissions sont chargées de présenter au Conseil des suggestions concernant leur secteur particulier.

Elles assistent le Conseil dans ses travaux, particulièrement dans la préparation du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation et dans l'élaboration des avis et des recommandations au ministre de l'Éducation.

Budget (en milliers de dollars)

	1984-1985	1985-1986*
Conseil supérieur de l'éducation	1 956,6	1 880,6

* Prévisions.

Effectifs

	1984-1985	1985-1986*
Conseil supérieur de l'éducation	33	32

* Prévisions.

Principales réalisations en 1984-1985

Le Conseil a publié son *Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation en 1983-1984*, dont le tome II est consacré à La formation fondamentale et la qualité de l'éducation et a entrepris la rédaction de son rapport annuel 1984-1985 sur le thème de la condition étudiante.

Il a adressé au ministre de l'Éducation des avis sur:

- la condition enseignante: avis préliminaire et avis définitif;
- le développement de la micro-informatique dans les écoles primaires et dans les écoles secondaires;
- la recherche de la qualité: les personnes qui font l'école secondaire;
- la formation scientifique des jeunes du secondaire;
- l'école primaire face à la violence;
- la situation des femmes dans le système d'enseignement: une double perspective;
- l'enseignement des langues secondes dans les écoles primaires et secondaires;
- des aménagements de la formation et du perfectionnement des enseignants du primaire et du secondaire; commentaires sur un projet ministériel.

D'autres avis sont en préparation:

- l'évolution des ressources humaines en éducation (le vieillissement du personnel);
- l'application de la politique d'intégration des élèves en difficulté;
- la place des écoles alternatives dans le système d'éducation;
- l'enseignement des mathématiques au primaire;
- les nouvelles formes de regroupement des élèves du 1er cycle du secondaire;
- les étudiants adultes dans les programmes réguliers à l'université;
- la formation professionnelle des adultes;
- la contribution de l'université au développement économique.

Le Comité catholique à réalisé les activités suivantes:

- interventions auprès du ministre concernant:
  — l'enseignant en enseignement moral et religieux catholique et ses responsabilités quant à l'éducation de la foi du jeune à l'école;
  — le besoin de perfectionnement des enseignants en enseignement moral et religieux actuellement en exercice;
  — le responsable du soutien à l'administration des écoles catholiques et aux services d'enseignement moral et religieux et d'animation pastorale;
- intervention en commission parlementaire concernant le projet de loi sur l'enseignement primaire et secondaire public;
- études et recherches en vue d'établir la réglementation du Comité catholique afférente à la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public ainsi que la réglementation du Comité catholique concernant les établissements d'enseignement collégial;

- reconnaissance d'établissements d'enseignement comme confessionnels catholiques.

Le Comité protestant a réalisé les activités suivantes:

- transmission au ministre d'un règlement révisé du Comité protestant, pour approbation par le Conseil des ministres;
- préparation d'une brochure sur le choix d'une école protestante et d'un document sur l'éducation à la paix mondiale et l'enseignement moral et religieux protestant;
- présentation de la position du Comité sur la Loi 3 devant la commission parlementaire.
- reconnaissance des écoles comme protestantes;
- approbation des programmes, des guides pédagogiques, des manuels et du matériel didactique;
- visite de sept commissions scolaires relativement au programme d'enseignement moral et religieux;
- élaboration en cours d'un document sur l'animation religieuse et d'une position sur les services offerts aux élèves protestants dans une école reconnue comme protestante.

• Principales orientations pour 1985-1986

Le Conseil continuera d'accorder un traitement prioritaire aux avis sollicités par le ministre et dont on peut s'attendre à ce qu'ils aient, entre autres, comme objet la réglementation découlant de la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public. Par ailleurs, le Conseil entend faire porter ses efforts sur l'identification des besoins majeurs en éducation qui, au cours des prochaines années, exigeraient une attention privilégiée et des actions prioritaires de la part de l'ensemble des intervenants en éducation. Parallèlement à cette réflexion globale, les commissions approfondiront certains thèmes qui donneront lieu à des avis spécifiques au ministre.

Outre l'achèvement des travaux en cours, le Conseil entreprendra l'an prochain la préparation de son rapport annuel 1985-1986 auquel s'intégrera son étude globale sur l'état et les besoins de l'éducation. Par ailleurs, parmi les nouveaux thèmes qu'il entend aborder pour formuler un avis au ministre, figurent la formation au primaire, le deuxième cycle du secondaire, la place des sciences humaines au collégial et à l'université, l'accessibilité du système scolaire aux adultes, les lieux et sources non scolaires d'éducation.

Pour sa part, le Comité catholique prévoit: adopter et publier des règlements régissant l'enseignement moral et religieux catholique et l'animation pastorale, des règlements concernant les conditions de qualification du personnel enseignant et non enseignant qui dispense cet enseignement ou ces services, et des règlements concernant le caractère confessionnel et la reconnaissance des écoles comme catholiques; préparer et adopter des règlements et notes explicatives concernant les établissements d'enseignement privé et les établissements d'enseignement collégial; préparer divers documents concernant l'école catholique. De plus, le Comité catholique conduira les audiences et les consultations nécessaires à ses travaux et procédera, au point de vue religieux et moral, à l'évaluation des programmes et du matériel didactique soumis par le ministre.

Quant au comité protestant, il prévoit réviser le règlement du Comité suite à la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public, intervenir au sujet de la formation et du perfectionnement des enseignants de l'enseignement moral et religieux protestant, publier une brochure sur le choix d'une école protestante et être attentif à l'implantation de la Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public et à ses conséquences pour le secteur protestant. Il entend également procéder à la reconnaissance des écoles comme protestantes, à l'examen des ententes entre commissions scolaires de confessionnalités différentes et à l'évaluation, au point de vue religieux et moral, des programmes et du matériel didactique soumis par le ministre.

• Personnel de direction du Conseil supérieur de l'éducation au 31 mars 1985

- *Président*
  Pierre Lucier

  Adjoint
  Alain Durand

  Vice-président
  Lucien Rossaert

  Secrétaire conjoint
  Raymond Paré
- Direction des communications
  Directeur
  Jean-R. Desronzier
- Direction des études et recherches
  Directeur
  Arthur Marsolais

Annexe

Les lois et les règlements de l'Éducation

Résumé de la Loi du ministère de l'Éducation

Le ministère de l'Éducation a été créé le 13 mai 1964 par la Loi instituant le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'Éducation (1963-1964, chapitre 15). La loi confie au ministre de l'Éducation la direction et l'administration de son ministère et la responsabilité de promouvoir l'éducation et d'assurer le développement des établissements d'enseignement.

La loi stipule que le gouvernement doit nommer un sous-ministre de l'Éducation et deux sous-ministres associés qui sont responsables de l'orientation et de la direction générale des écoles catholiques et protestantes.

D'autres dispositions de la loi s'appliquent au caractère officiel des documents du Ministère et à l'authenticité de leurs copies, ainsi qu'à des ententes du ministre avec des personnes, des corporations ou des gouvernements.

Liste des lois administrées par le ministère de l'Éducation

Statuts refondus de 1964, chapitre 245	Loi du mérite scolaire.
Lois du Québec, 1967, chapitre 63	Loi assurant le droit de l'enfant à l'éducation et instituant un nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire.
Lois de Québec, 1967, chapitre 125	Loi concernant la Commission scolaire de la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent.
Lois du Québec, 1976, chapitre 40	Loi concernant l'annexion du territoire de l'île d'Anticosti à la municipalité scolaire du Littoral.
Lois refondues du Québec, chapitre C-11	Charte de la langue française (articles 72 à 88).
chapitre C-60	Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation.
chapitre E-1	Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture.
chapitre E-9	Loi sur l'enseignement privé.
chapitre I-14	Loi sur l'instruction publique.
chapitre M-15	Loi sur le ministère de l'Éducation.
Lois du Québec, 1984, chapitre 38	Loi modifiant diverses dispositions concernant les finances municipales (article 157)
Lois du Québec, 1984, chapitre 39	Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public.
Lois du Québec, 1984, chapitre 48	Loi sur le transfert de certains fonctionnaires du ministère de l'Éducation à la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires.

Liste des règlements adoptés du 1er avril 1984 au 31 mars 1985

Date d'adoption des décrets	Numéro des décrets	Sujet des règlements
6 juin 1984	1325-84	Règlement sur les conditions d'emploi des administrateurs des commissions scolaires pour catholiques.
6 juin 1984	1326-84	Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs généraux et des directeurs généraux adjoints des commissions scolaires pour catholiques.
6 juin 1984	1327-84	Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs d'école et des directeurs adjoints d'école des commissions scolaires pour catholiques.
27 juin 1984	1524-84	Règlement sur le montant de la subvention payable par élève aux institutions d'enfance inadaptée, déclarées d'intérêt public ou reconnues pour fins de subventions, pour l'année 1984-1985.
11 juillet 1984	1641-84	Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.
28 novembre 1984	2629-84	Règlement modifiant le Règlement sur le régime pédagogique du primaire et l'éducation préscolaire et le Règlement sur le régime pédagogique du secondaire.